

## **la TVME : première étape injection de biométhane dans le réseau**

### **Depuis le 22 septembre, le TVME du SYMEVAD produit, à partir des déchets des ménagers, du biométhane et le réinjecte dans le réseau de gaz de ville exploité par GRDF**

Le SYMEVAD s'inscrit dans la 3ème Révolution Industrielle en choisissant, pour remplacer l'ancienne usine d'incinération du territoire, une unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME). Il a fait le choix de technologies innovantes afin de valoriser la totalité des ressources énergétiques contenues dans les déchets ménagers.

L'installation valorise les déchets non recyclables pour les transformer en biométhane et en Combustibles Solides de Récupération (CSR). Les CSR sont de très haute qualité et doivent répondre aux cahiers des charges des cimentiers pour leur fournir un combustible se substituant à l'utilisation d'énergie fossile et à 50% renouvelable grâce à la part organique qu'ils contiennent. A terme, 100 000 tonnes de déchets seront ainsi traitées et valorisées chaque année.

### **Les déchets du territoire sont transformés en gaz ... et consommés sur le territoire !**

Depuis le 22 septembre, le TVME du SYMEVAD produit, à partir des déchets ménagers, du biométhane et le réinjecte dans le réseau de gaz de ville exploité par GrDF. Il s'agit du plus important site de réinjection de biométhane parmi les 14 sites qui injectent en France aujourd'hui.

Le biométhane est une énergie verte, produite et utilisée localement. Cette énergie verte contribuera à porter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie, objectif que s'est fixé la France pour 2020.

Image

---

Publié le 08/01/2016